

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALDIEU-LUTRAN**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-quatre juillet**, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-neuf juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Florent LACHAUSSEE, Maire.

La convocation a été affichée 19/07/2024.

Etaient présents : FRANCOIS Jacques, Adjoint
GAUTHERAT Vincent, BARAT Evelyne, FOLTIN Muriel, STUTZMANN Marc, Conseillers Municipaux.

Absentes excusées : PUCHE Marie-Claude, LIDY Céline,

Absent non excusé : BARNABE Christophe

Procurations : PUCHE Marie-Claude à LACHAUSSEE Florent
LIDY Céline à BARAT Evelyne

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame FOLTIN Muriel a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Corinne NOTTER a été désignée à l'unanimité par les membres du Conseil en qualité d'auxiliaire en vue d'assister le secrétaire de séance.

POINT 2 : DISSOLUTION DU CORPS DE PREMIERE INTERVENTION DES SAPEURS POMPIERS DE VALDIEU-LUTRAN

Considérant la présentation du sujet lors de la réunion des commissions réunies en date du 18 Juillet 2024 à 20 H.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers,

- ✓ La réunion du 6 septembre 2023 avec le Capitaine Gilles HIGELIN, Chef de compagnie du SIS Groupement Sud et le Lieutenant Christophe BIHRY, Adjoint à la Compagnie pour évoquer les perspectives de notre corps communal,
- ✓ La réunion en Mairie du 7 septembre 2023 proposée par Monsieur le Maire avec Joël HOFFSCHIR-HUG, Chef de Corps des sapeurs-pompiers, Vincent GAUTHERAT, Pascal BAUMONT afin de faire le point sur le CPI,

Considérant qu'à ce jour les effectifs de notre Corps ne sont plus suffisants pour tenir les contraintes liées au classement de notre CPI en catégorie D (pouvoir fournir 2 personnels en nuit, week-end et jours fériés) ;

Considérant qu'autoriser du personnel qui n'est pas à jour de formation de maintien des acquis et de perfectionnement et d'absence d'aptitude médicale ne permet pas d'assurer des interventions en toute sécurité dans le respect des règles d'engagement des moyens définis dans le règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin ;

Considérant que les conditions nécessaires au maintien en activité du Centre de Première Intervention (CPI) de Valdieu-Lutran ne sont plus respectées et qu'il est impossible de répondre aux exigences réglementaires minimales, la Commune constate donc les difficultés de fonctionnement dudit corps ;

Monsieur le Maire propose la dissolution du Corps de Première Intervention des Sapeurs-pompiers de Valdieu-Lutran à compter du 1^{er} Août 2024. Cette procédure aura pour conséquence de mettre fin automatiquement à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires du CPI de Valdieu-Lutran ; chaque sapeur-pompier pourra formuler la volonté d'être engagé au sein d'un autre CPI communal ou par le centre de secours de Montreux-Vieux ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Décide la dissolution du Corps de Première Intervention des Sapeurs-pompiers de Valdieu-Lutran à compter du 1^{er} Août 2024 ;

Charge Monsieur le Maire de transmettre au Chef de la Compagnie 7 la présente délibération pour le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

Sollicite auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin un arrêté de dissolution ;

Autorise Monsieur le Maire à vendre le véhicule et vendre ou conserver ou céder le matériel ;

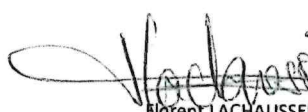
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.


Décision adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 25/07/2024
Reçu en préfecture le 25/07/2024
Publié le 25.07.24
ID : 068-216801928-20240724-DELIB2_24072024-DE

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,


Florent LACHAUSSEE.



RENDU EXECUTOIRE LE

25-07-24

Le Maire,


Florent LACHAUSSEE.

